



---

CONSEIL CULTUREL  
DE LA  
COMMUNAUTÉ CULTURELLE FRANÇAISE

Session 1977-1978

---

13 JUIN 1978

---

**Budget des affaires culturelles  
de la communauté culturelle française de l'année budgétaire 1978**

**— SECTEUR CULTURE FRANÇAISE —**

**AMENDEMENT**

**PROPOSE PAR M. PAYFA ET CONSORTS**

---

(1) Voir Doc. Conseil 4-I (1977-1978) - N° 1.

TABLEAU (p. 36)

TITRE I

Dépenses courantes

PARTIE II

Education permanente

SECTION 53

ART. 12.61. — *Dépenses courantes pour installations sportives.*

Réduire cet article à 0,2 million de francs.

Ajouter un article 12.65 nouveau intitulé comme suit :

ART. 12.65. — « A.D.E.P.S. » *Dépenses courantes relatives aux expériences pilotes menées dans certains secteurs spécifiques (animation de plaines de jeux, sport pour tous, animation de piscines, etc.)* : 4,1 millions de francs.

*Justification*

L'amendement ne modifie rien au total du budget des sports.

Il permettra de mener à bien des expériences d'animation de plaines de jeux et de piscines à Bruxelles.

M. PAYFA.

A. MEUNIER.

Ch. van de PUT.